

FORMULAIRE D'ADHESION

Le Contrat uniforme d'utilisation du matériel roulant ferroviaire préservé (CUU-MRFP) définit les droits et obligations des détenteurs de matériels roulants préservés (D) et des entreprises ferroviaires (EF) dans les trains desquelles ces matériels sont incorporés.

Le texte complet du CUU peut être téléchargé sur le site www.cuu-mrfp.fr.

La structure mentionnée ci-après:

Nom	ASSOCIATION DE PRESERVATION DES CHASSES NEIGES TOULOUSAIN-BB 8500
Adresse	14 AVENUE DE LA GARE INTERNATIONALE, 66760 ENVEITG
Forme juridique	ASSOCIATION LOI 1901
Représentée par	ROLHION Nathan
En qualité de	Président
E-mail de contact	nathan.rolhion@apcnt.fr

déclare par la présente accepter le Contrat uniforme d'utilisation du matériel roulant ferroviaire préservé (CUU-MRFP) en tant que

- ☐ Entreprise ferroviaire (EF) détentrice d'un certificat de sécurité pour le transport de voyageurs¹
- ☐ Entreprise ferroviaire (EF) autre²
- ☒ Détenteur (D) adhérent de l'UNETO (préciser votre MDV : APCNT) Organisation représentative d'entreprises ferroviaires ou de détenteurs

avec tous les droits et obligations d'un signataire du CUU dans la version en vigueur au moment de la date ci-après.

Date : Le 26 Novembre 2025

Nom : ROLHION Nathan

Signature :



Cachet de la structure

APCNT-BB8500
ASSOCIATION LOI 1901
14 AVENUE DE LA GARE INTERNATIONALE
66760 ENVEITG
RNA : W313039343
ASSOCIATION DE PRESERVATION
DES CHASSES NEIGES
TOULOUSAIN - BB 8500

Formulaire à renvoyer à l'UNETO 24 rue Louis Blanc 75010 PARIS ou par mail cuu@unecto.fr.
L'UNETO assure le secrétariat du CUU-MRFP.

¹ Ou entreprise agissant comme sous-traitant de la SNCF au titre de l'article 4.1 du cahier des charges de la SNCF et titulaire d'une attestation de sécurité

² Pour des acheminements à vide de matériel roulant exclusivement